

COMMUNE DE BASSAN
BUDGET PRIMITIF 2019
NOTE EXPLICATIVE

1°) Le cadre général du Budget

L'article I 2313-1 du Code Général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune, elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et de recettes autorisées et prévues pour l'année 2019.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité.

Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année et transmis au représentant de l'État dans les quinze jours qui suivent l'approbation.

Le budget 2019 a été voté le 10 avril 2019 par le Conseil Municipal, il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi, sans augmentation de la fiscalité, avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants malgré les nouvelles contraintes liées aux nouvelles normes et à la réglementation
- De mobiliser des subventions auprès des partenaires institutionnels : CABM, Département, Région, État, Europe afin de diminuer les coûts des investissements et le recours à l'emprunt

La section de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune. Chaque section doit être votée à l'équilibre des dépenses et des recettes, avec un équilibre des opérations d'ordre entre les deux sections.

2°) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité. La section est votée par chapitres.

DÉPENSES :

Chapitre 011 : charges à caractère général : Électricité, Eau, Matériel et fournitures pour les travaux en régie, repas de la cantine scolaire, fournitures et matériel pour les services de la commune et les écoles, entretien des bâtiments et de la voirie, assurances, maintenance et contrôles réglementaires des bâtiments et du matériel, festivités.

Chapitre 012 : Charges du personnel

Chapitre 65 : charges à caractère général : indemnités des élus, contribution incendie, subventions aux associations communales, scolaires et intercommunales, contribution aux organismes publics.

Chapitre 66 : intérêts de la dette

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

RECETTES :

Chapitre 013 : Atténuation des charges : remboursement des heures de délégations syndicales des agents et des indemnités journalières maladie, maternité, accident travail des agents cotisants au régime général de la sécurité sociale (contractuels).

Chapitre 70 : Produits des services : cantine scolaire, droit de place, photocopie, animations sportives et culturelles, concessions au cimetière, redevance d'occupation du domaine public.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : taxe habitation, taxes foncières bâti et non bâti, attribution de compensation versée par le CABM, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, la taxe sur la consommation finale d'électricité

Chapitre 74 : Dotations et participations : dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, les dotations de compensation pour les exonérations de la taxe d'habitation et les taxes foncières, la dotation pour l'agence postale et la dotation de compensation de la taxe additionnelle des droits de mutation

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : les locations

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : le remboursement des assurances pour les sinistres ou les risques statutaires (maladie, maternité, accident de travail) des agents titulaires.

La différence entre les recettes et les dépenses correspond à l'excédent de fonctionnement qui devient une recette de la section d'investissement. La première fonction de cet excédent est de couvrir le remboursement du capital de la dette, puis ensuite de financer les investissements de la collectivité (auto financement).

En 2019 les prévisions de dépenses et de recettes de la section de fonctionnement sont de 1 736 262.09 € soit 5,84 % d'augmentation par rapport aux prévisions de 2018.

Pour les dépenses :

Chapitre 011 : 22 960 € d'augmentation soit 5.6 % :

- 12 000 € de plus pour la cantine scolaire avec une forte augmentation du nombre d'élèves la fréquentant une moyenne de 100 élèves par jour avec un pic à 110, 120 élèves le jeudi.

- 9 300 € pour l'entretien des terrains avec les travaux ponctuels de rognage de souches avenue de la Gare, l'entretien des bassins de rétention de la ZAC et des lotissements, l'entretien d'une partie des espaces verts
- 1 500 € pour le fauchage des chemins avec une augmentation du linéaire à traiter

A noter la stabilité des dépenses d'électricité malgré l'augmentation des points lumineux et des bâtiments grâce à la mise en place de l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Chapitre 012 : 40 000 € d'augmentation soit 6.4 %

- Augmentation de la masse salariale des agents titulaires due au glissement vieillesse technicité (évolution de la carrière des agents : avancement d'échelon et de grade), au PPCR (parcours professionnel carrières et rémunérations) et le retour d'un agent en congé parental en 2018.
- Augmentation de la masse salariale des agents non titulaires malgré la fin du remplacement de l'agent en congé parental. Avec l'augmentation du nombre d'élèves à l'école (création d'un poste d'enseignant en primaire à la rentrée 2018-2019) et le nombre d'élèves fréquentant la cantine scolaire : créations de deux postes de vacataires un pour la cantine et un pour les études surveillées en plus des deux enseignants qui assurent également les études surveillées,
- Augmentation des cotisations patronales URSSAF et retraites suite à la fin des contrats de CAE exonérés de charges patronales remplacés par des contractuels de droit public
- Augmentation de la taxe transport de 1.25 % à 1.45 %

Chapitre 042 : opérations d'ordre : amortissements : stable , Cette dépense de fonctionnement s'équilibre par une recette d'investissement du même montant aux centimes d'euros prêt,

Chapitre 65 : 8 110 € d'augmentation soit 5.9 %

- Augmentation du service incendie du SDIS
- Augmentation des subventions intercommunales
- Augmentation des subventions scolaires
- Augmentation des contributions aux organismes publics avec la contribution IRVE à Hérault Énergies et la contribution Hérault Ingénierie au Département

Chapitre 66 : 3000 € d'augmentation soit 6.3 %

- Intérêts des nouveaux emprunts contractés pour financer l'Aire de lavage des machines agricoles et la requalification de la Grand'Rue Chemin Neuf

Chapitre 67 : - 2500 € 21.43 % de diminution

Chapitre 023 : 25 641.49 € d'augmentation soit 6,56 %

A noter que le prélèvement en section d'investissement augmente davantage que les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement (chapitre 011, 012, 65, 66, 67) qui augmentent de 5,74 % ,

Pour les recettes :

Chapitre 013 : - 6000 €

-Diminution suite au changement du mode de remboursement des délégations syndicales du CDG 34 : remboursement à terme échu

Chapitre 042 : Stable : travaux en régie . Cette recette de fonctionnement s'équilibre par une dépense identique en section d'investissement,

Chapitre 70 : Augmentation de 8 650,00 € soit 15 %

- Augmentation de 12 000 € de recette liées aux services de la cantine scolaire et de la garderie mais pour l'instant moins de prévisions de vente de concessions au cimetière qu'en 2018.

Chapitre 73 : Augmentation de 38 800 € soit 5,1 %

- Recettes fiscales dynamiques sans augmentation des taux d'imposition qui restent stables à savoir : pour la TH 13,62 % pour la TFB 19,21 % et pour la TFNB à 63,75 % grâce à l'augmentation des bases d'imposition due aux nouvelles constructions
- les prévisions des autres recettes sont stables : Attribution de compensation (AC) et FPIC (montant notifié en juin)
- Augmentation de la TCFE due au changement de strate démographique de la commune + 2000 habitants

Chapitre 74: Augmentation de 21 030 € soit 5,23 %

- Augmentation de la DGF grâce à la dynamique de la population et l'absence d'écrêtement appliqué à la Commune compte tenu de son potentiel fiscal inférieur à 75 % de celui de la moyenne nationale
- Augmentation de la dotation de solidarité rurale
- Augmentation de la dotation nationale de péréquation
- Diminution des dotations autres avec le fin des contrats CAE CUI, stabilité de la dotation pour l'agence postale
- Stabilité de la prévision de la compensation de la taxe additionnelle sur les droits de mutation le montant de recette n'étant connue qu'en septembre ou octobre de l'année
- Stabilité de la compensation sur les exonérations des taxes foncières

- Augmentation de la compensation sur les exonérations de la Taxe d'habitation, qui n'est pas le dégrèvement de l'État devant conduire à la suppression de la TH, il s'agit des exonérations des personnes de + 60 ans et des ménages aux revenus modestes avec un revenu fiscal de référence inférieur à un seuil fixé par l'État.

Chapitre 75 : Augmentation de 5920 € soit 26,08 %

- Augmentation des loyers du cabinet médical avec en plus du cabinet dentaire, les deux orthophonistes, l'ostéopathe et les trois infirmiers pour l'année complète
- Stabilité des prévisions de location de matériel et d'insertion dans le bulletin municipal

Chapitre 77 : Aucune prévision de recette au moment du vote du budget,

Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté en augmentation de 27 389,76 € soit 15,54 %

Suite à la délibération d'affectation des résultats du Compte Administratif 2018, votée par le Conseil Municipal le 14-03-2019, le Conseil Municipal a décidé d'affecter en section d'investissement la somme de 358 302,12 € et en fonctionnement la somme de 203 616,09€

3°) Section d'investissement :

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme,

EN DEPENSES : remboursement du capital de la dette, dépenses liés à l'acquisition de mobilier, matériel, informatique, véhicules, biens immobiliers, étude et travaux de voirie ou de construction sur des structures déjà existantes ou en cours de création, plus les travaux en régie (opérations d'ordre),

EN RECETTES : virement de la section de fonctionnement, les subventions, les dotations et fonds divers (FCTVA, Taxe d'aménagement, participations, etc), les amortissements (opérations d'ordre),

La section d'investissement est votée par opération ce qui permet de mieux visualiser les projets de la Commune et donne des facilités dans l'exécution comptable de cette section.

Les dépenses et le recettes non liées à une opération particulières sont comptabilisées selon leur nature en opérations non affectées (ONA) ou opérations financières (OPFI),

En 2019 les prévisions des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'équilibrent à la somme de 1 963 645, 09 €

Opération 348 : Eglise : extincteurs ,réfection toiture et fresques : 14 500 €

Opération 349 : Ecole : Jeux cours de l'Ecole, drapeaux pour classe, extincteurs, tables pour la cantine : 36 290 € subvention du Conseil Départemental de 5000 € pour les jeux

Opération 357 : Eclairage Public en collaboration avec Hérault Energies : 15 000 €

Opération 358 : Voirie : relevé topo géomètre Bd du jeu de Mail : 2 700 €

Opération 366 : Aire de lavage des machines agricoles : 40 000 € pour compléter les restes à réaliser de 396 083 € avec 357 000 € de subvention de la Région (CD, Agence de l'eau, FEADER) également en reste à réaliser

Opération 369 : Hôtel de Ville : Matériel informatique et mobilier + étude aménagement Hall d'Accueil: 6670 €

Opération 372 : Cabinet médical : extincteurs : 300 €

Opération 380 : Requalification du Cœur Historique : Achat de la maison sise 2 rue des remparts et réfection de la façade et deS menuiseries extérieures de la maison sise 2 place de la République : 120 000 € subvention du Conseil Départemental (FAIC) de 25 600 € de la Région 12 000 € (acompte) de l'Etat (FSIPL) : 28 000 (solde)

Opération 383 : Mise aux normes des Abris bus : 10 000,00 € 5000,00 € de financement de la CABM

Opération 387 : Attractivité du territoire : 500 € (photos aériennes)

Opération 389 : Requalification Grand'Rue Chemin Neuf : 108 000 € pour compléter les 668 015 € de reste à réaliser de 2018 subvention du Conseil Départemental 83 400 € (solde) et de la CABM 168 700 € (solde)

Opération 390 : Subvention Hérault Énergies salle des Fêtes : 1 600 € (recette)

Opération 391 : Construction d'un restaurant scolaire : esquisse et APS d'un architecte pour le montage financier de l'opération notamment les demandes de subventions : 10 950 €

Opération 392 : Requalification des chemins ruraux : 68 200 € subvention du Conseil Départemental de 22 000 €

Opération 393 : Aménagement du carrefour du Cimetière : 3 100 € déplacement de la croix

Opération 394 : Requalification rue du Puits Neuf et rue de Belleville : 50 000 €

Opération 395 : Aménagement Halle aux Sports : Étanchéité du toit + sanitaires Chauffe Eaux : 10 076 €

ONA : (dépenses)

- documents d'urbanisme : 9 300 €
- matériel plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires : 7200 €
- tables et bancs : 4 500 €
- défibrillateurs et cages de football : 6 000 €

OPFI : (dépenses)

- Remboursement du capital de la dette : 140 400 € dont 20 000 € de prêt relais FCTVA

-Amortissements de subventions : 3 976 € (opération d'ordre)

ONA : (recettes)

- Virement de la section d'investissement : 416 634, 19 €
- Subvention département FAIC 2018 : 22 000 € (travaux sur salle des Fêtes et Ecoles en 2018)

OPFI : (recettes)

- FCTVA : 36 000 € (TVA dépenses investissement année N-2)
- Taxe d'aménagement Communale : 10 000 € (taxes d'urbanisme sur les constructions hors ZAC)
- Solde d'exécution de la section d'investissement : 366 680,88 € (délibération du résultat de l'exercice 2018)
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 358 302,12 € (délibération du résultat de l'exercice 2018)
- Amortissements : 31 727, 90 € (opérations d'ordre)

PS : Les travaux en régie sont des travaux d'investissement réalisés en interne par les services techniques de la Commune (aménagement d'espaces verts, aménagement de locaux : électricité, doublages, cloisonnement, carrelage, peinture etc, travaux de voirie : pose de buse, réalisation de trottoirs, requalification des chemins ruraux etc)